

**THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED
BY MOROCCO**

ARTICLE 10 UNCAC

PUBLIC REPORTING

MOROCCO (SIXTH MEETING)

4. L'information du public (article 10 de la CNUC) :

Le projet de loi 31-13 relatif au droit d'accès à l'information

Ce projet de loi a été adopté par le conseil de gouvernement, il définit la nature de l'information, la procédure pour y accéder, les exceptions, les moyens de recours ainsi que les mesures anticipatives pour garantir la diffusion de l'information dans le but de renforcer le droit d'y accéder.